



Editorial

L'harmonisation européenne implique à partir de 2016 des modifications réglementaires et législatives de l'activité d'apiculteur en France. La fiscalité est modifiée pour tous, amateurs et professionnels. Le système d'imposition est maintenant basé sur le chiffre d'affaires, appelé micro BA (bénéfice agricole). Période transitoire, la déclaration des ruches sur internet se fera cette année entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Réforme ou pas, le printemps arrive et nos abeilles s'impatientent même si l'hiver n'a pas été trop rigoureux. Les premières fleurs, perce-neige, crocus, viburnum tinus, les "chatons" chargés de pollen des noisetiers...sont de véritables tentations pour nos avettes.

André-Claude Deblock

Une ferme apicole au Rwanda

De formation supérieure en agriculture, docteur en sociologie, Jean-François Gascon mène depuis de très nombreuses années une activité d'expert en techniques agricoles en Afrique, notamment avec la FAO. Il réside aujourd'hui de manière alternée en France et au Rwanda. C'est sur les

Sommaire

- p1 – *Editorial – André-Claude Deblock*
- p 1 – *Le dossier: Apiculture au RWANDA - Jean-François Gascon*
- p 6 – *La réforme du forfait agricole*
- p 10 – *C'était hier – Le piégeage des essaims (Janvier 1968)*
- p 14 – *Les grands poèmes : Victor Hugo*
- p 15 – *Recette : Crêpes au miel et amandes*
- p 16 – *Mes dernières lectures*
- p 18 – *Des ruches et des artistes*
- p 19 – *L'api-café – Butinage*



terres de la famille de Julienne, son épouse que le projet de création d'un rucher est né. Dans le pays vert au climat doux toutes les conditions du succès sont réunies.

C'est sur l'une des terres de Julienne Mukankwaya située en haute altitude (2.032 m), que ce fait l'aménagement, de cultures et de plantations en vue de la production de miel.

En avril 2015, un apiculteur belge, Victor Forthomme, membre d'Apiflordev, est venu au Rwanda pour réaliser une étude de faisabilité sur la question. Les conclusions de cette étude étaient très positives : fortes potentialités existantes en matière de production apicole et la faible production nationale. Elles soulignaient aussi le besoin d'engager la formation des apiculteurs rwandais à l'utilisation des ruches à cadre de type Langstroth, d'organiser la fourniture de ruches et d'équipement pour ces apiculteurs et de mettre en place une unité mobile de collecte du miel et de la cire.

Avec l'appui de Jean-François qui a travaillé pendant 14 ans au Rwanda pour la F.A.O. (Food and Agriculture Organization of the United Nations), Julienne, qui faisait déjà cultiver l'exploitation de Kamegeli depuis plusieurs années, a engagé, en septembre 2015, des travaux de plantation, de semis et de mise en place du rucher.

Consultés dès le départ à propos de ce projet de production de miel puis informés de son avancement, le Ministère de l'agriculture, la FAO, les coopératives de la Province, les autorités administratives du District, les sociétés privées commercialisant le miel et des ONG concernées par ce type de production, manifestent un vif intérêt pour ce projet. Ils soutiennent l'aménagement de la ferme et souhaitent développer la formation des apiculteurs/trices du secteur, organiser la fourniture de leur équipement et la mise en place d'une unité mobile de collecte.

1ère étape du projet : l'aménagement d'une ferme

La première étape du projet « Aménagement d'une ferme apicole et fourniture de services à des producteurs de miel au

Rwanda » s'est déroulée de septembre à novembre 2015 en se focalisant sur l'aménagement de la ferme de Kamegeli dans la Province du Sud. Cette exploitation est située à plus de 2.000 mètres d'altitude et couvre un flanc de colline, du sommet jusqu'au marais. Elle est appelée à devenir un site de démonstration et de formation.

L'aménagement comprend :

- ✓ Des actions d'agroforesterie
- ✓ La mise en culture de plantes fourragères et vivrières mellifères
- ✓ La construction d'un abri et l'installation des ruches

Le principe de base qui a prévalu est la recherche de la plus grande **biodiversité de plantes mellifères possible dans cet écosystème tropical d'altitude.**

Avant que n'ai été entrepris l'aménagement, des rencontres avec les spécialistes rwandais se sont tenues pour recueillir leurs conseils dans les différents domaines abordés : Rwanda Agriculture Board (RAB), FAO et responsables de coopératives pour l'apiculture, station agronomique de Karama pour les fourrages et l'agroforesterie, Arboretum de Ruhunde et station de Rubona pour l'agroforesterie et CIAT (Centro Internacional de Agricultura Tropical) pour les haricots.



1. Agroforesterie apicole

De septembre à novembre 2015, les actions suivantes ont été conduites :

- Plantation d'une haie vive entourant l'habitation de l'apiculteur et le verger. Une haie très clairsemée composée d'euphorbes et de cyprès, espèces non-mellifères, était déjà en place. L'action a consisté à planter des boutures d'hibiscus et des plants en pots de bougainvilliers dans la haie vive existante. Les espèces non-mellifères seront taillées en temps voulu pour faciliter le développement des hibiscus et des bougainvilliers.



- Plantations d'arbres fruitiers dans le verger en arrière de l'habitation : avocats, citronniers, macadamia, papayers, pruniers du Japon et goyaviers.

Semis directs, sur deux lignes, de graines de *Calliandra calothyrsus* en amont des banquettes anti-érosives. Cet arbuste est très recherché des abeilles et va rapidement former des haies entre les cultures intercalaires. Sa coupe fournit également un fourrage apprécié du bétail.



- Plantations d'arbres en pots sur la parcelle du rucher : *Calliandra calothyrsus*, *Erythrina abyssinica*, *Croton megalocarpus*, *Dombeya*

goetzenii, *Melia azedarach*, *Podocarpus falcatus*, *Prunus african* (10 arbres/are).



- Régénération naturelle assistée des friches qui entourent la partie cultivée de la ferme : sur les zones très acides, l'*Eragrostis*, peu intéressant, est présent. Pour le faire disparaître au profit d'espèces mellifères il s'agit de favoriser les espèces fertilisantes déjà existantes comme l'*Acacia mearnsii*, apprécié des abeilles. Des boutures de *Tithonia diversifolia* (tournesol mexicain) ont d'autre part été plantées.



Mise en défens des bosquets : là où existaient autrefois des habitations une végétation très diversifiée s'est développée. Il convient de protéger au mieux ces niches écologiques.





- Entretien du boisement d'eucalyptus : sur le bas de la colline existe un boisement. Les variétés d'eucalyptus qui ont été plantées il y a plusieurs années ne sont pas toutes mellifères (notamment la variété *globulus ssp maidenii*). Il s'agira lors des prochaines coupes d'éliminer ces variétés au profit des variétés *camaldulensis*, *saligna* et *tereticomis*, toutes trois mellifères.

- Cultures fourragères et vivrières mellifères

Après des labours à la houe, l'émiettage des mottes de terre et le traçage des lignes de semis, les parcelles ont été ensemencées avec du *Stylosanthes guianensis* (luzerne bésilienne), du *Mucuna pruriens* (pois mascate) et du *Canavalia brasiliensis* CIAT 1700g. Ces cultures, en plus de leur intérêt mellifère ont l'avantage, en tant que légumineuses, d'enrichir les sols et de fournir un excellent fourrage.



Pour les cultures vivrières, le choix s'est porté sur le haricot volubile (ou grimpant), variété RWV1129 recommandé par le CIAT, le petit pois, le tournesol et l'amarante.



- La construction d'un abri et l'installation des ruches

Vu l'absence d'ombrage, un abri en bois et tôles a été construit à une vingtaine de mètres en dessous de l'habitation. Il mesure 15 m. de long et 2 m. de large.



Sept ruches étaient déjà détenues dans la forêt de Rubona et étaient gérées par les responsables de la coopérative apicole du Mont Huye (KOPABUHU). A ces 7 ruches, se sont ajoutées 3 autres ruches déjà peuplées qui ont été achetées à cette même coopérative. Le 26 octobre 2015, les 10 ruches ont été transférées de nuit par camion sur la ferme de Kamegeli. Dix jours plus tard, aucun essaimage n'était constaté.



2. Perspectives

Dans les 6 prochains mois

- ✓ Suivi des ruches, renforcement des essaims à partir de ruches traditionnelles, récolte (février, mars)
- ✓ Entretien des plantations
- ✓ Entretien des cultures, sarclages, désherbages, coupes, récoltes.
- ✓ Cultures vivrières de la saison B (février à juillet), préparation du sol, semis.

Dans les 6 mois suivants

- ✓ Suivi des ruches, récolte (août à octobre)
- ✓ Entretien des plantations, tailles
- ✓ Nouvelles plantations en privilégiant la diversité des espèces
- ✓ Construction 2^{ème} abri, achat et installation 20 autres ruches
- ✓ Entretien des cultures fourragères, coupes

Cultures vivrières de la saison A (septembre janvier)

Dossier réalisé par Jean-François Gascon



Jean-François au pied du rucher



Julienne sur le terrain

La nouvelle réglementation de l'apiculture en France à partir de 2016

La déclaration de ses ruches est obligatoire dès la première ruche, pour des raisons sanitaires, fiscales, sociales et d'assurance (responsabilité civile). Les déclarations devront s'effectuer entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016 soit via "Téléruchers" actualisé, soit par le document des impôts Cerfa 13995*03 (il s'agit de la période obligatoire de déclaration). **Les ruchettes et nucléis seront à mentionner dans la déclaration 2016.**

Pour une 1^{ère} déclaration il convient d'obtenir un numéro NAPI (numéro d'apiculteur) ainsi qu'un numéro SIRET ou NUMAGRIT auprès de la Chambre d'Agriculture du département. Ils sont attribués à vie et plus ou moins gratuits selon les préfetures.

Si vous consommez tous les produits de vos ruches uniquement dans le cadre familial le numéro **NUMAGRIT** est adapté. A noter que ce numéro n'est pas spécifique à l'apiculture, il sert à identifier les détenteurs d'animaux de rente.

Si vous donnez des produits de vos ruches à des amis, ou vendez ces produits, il vous faut un numéro **SIRET**.

La réforme :

Cette réforme veut respecter les principes suivants:

- pression fiscale et sociale constante ;
- mise en place d'un régime « micro BA » (micro bénéfice agricole) qui consiste pour les exploitations agricoles à déclarer le montant des recettes réellement perçues, le bénéfice étant déterminé par application d'un **abattement représentatif des charges de 87%** sans distinction entre les productions ;
- ce régime s'applique aux exploitants dont les recettes sont inférieures à 82 200 € HT et ce seuil sera indexé chaque année dans les mêmes proportions que le barème de l'impôt sur le revenu ;

Ce nouveau système n'est plus basé sur un nombre de ruches mais sur les recettes réelles réalisées par l'apiculteur, quel que soit le nombre de colonies en exploitation.

Ce nouveau régime fiscal fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements afin de tenir compte de la spécificité de l'activité agricole.

Ainsi, il est prévu que :

- le seuil du régime micro-BA soit fixé à 82 200 € HT au lieu de 76 300 € pour le forfait de 2015; ce seuil, apprécié sur une moyenne de trois années, ferait l'objet d'une revalorisation triennale dans les mêmes conditions que le régime micro-BIC ;
- s'applique un abattement représentatif des charges de 87 % sur le montant des recettes déclarées par l'exploitant ;

- le bénéfice imposable soit calculé selon une moyenne mobile des recettes agricoles de trois années: soit $(n+(n-1)+(n-2))/3$

La moyenne permet de lisser les bonnes et mauvaises années.

L'imposition en 2016 du forfait 2015 reste donc soumise aux règles actuelles. Une **mesure de transition** est prévue pour l'imposition des **revenus 2016 et 2017**. Ainsi, le bénéfice imposable de l'année 2016 sera calculé sur la base d'une moyenne des bénéfices forfaitaires agricoles de 2014 et de 2015 et des recettes de 2016 diminuées d'un abattement de 87 %. Le bénéfice imposable au titre de 2017 sera calculé sur la base de la moyenne du bénéfice forfaitaire agricole de 2015 et des recettes de 2016 et de 2017 diminuées d'un abattement de 87 %.

Cotisations sociales, Comptabilité, TVA,...

Le statut de cotisant de solidarité reste inchangé, mais les apiculteurs possédant entre 50 et 200 ruches, peuvent selon certaines conditions de revenus bénéficier de la MSA.

A l'heure actuelle, il n'y a aucune obligation pour les apiculteurs de tenir une comptabilité ;

La loi impose en revanche, la tenue d'un livre de recette journalier (sur un cahier ou tableau informatique sous format Excel, recettes à noter par date).

Exemple: samedi 25 juin : fête du parc : 103€

lundi 11 juillet : vente Stéphanie : 28€

Dimanche 14 août : fête des fleurs : 330€

Attention les paiements en nature sont considérés comme des recettes. Si je donne 5 kg de miel d'une valeur totale de 45€ pour payer l'emplacement de mon stand, cela doit apparaître dans mon cahier de recettes au même titre qu'une vente. De même si je donne 1kg de miel par ruche pour l'installation de mon rucher de 20 ruches, je dois comptabiliser 180 € de recettes.

Concernant la TVA, rien ne change de ce point de vue aux yeux de la loi : en dessous du seuil de 46 000€ de chiffre d'affaires, on peut faire le choix de ne pas être assujetti à la TVA.

Quelques exemples (source: CERF France Lozère)

Hypothèse: 12 kg de récolte par ruche et vente de 14 € le kg :

Premier cas : un apiculteur détient 30 ruches en production,

Les recettes de l'année sont 30 ruches x 12 kg x 14 €/kg = 5 040 €

Le revenu de l'année serait de 5040 - (5040 x 87%) + (forfait n-1) = 655 €

Le revenu imposable de l'année 2016 serait: $[(\text{forfait 2014})+(\text{forfait 2015})+655]/3$

Deuxième cas : un apiculteur détient 120 ruches en production : (18kg/ruches;12€/kg)

Les recettes de l'année sont 120 ruches x 18 kg x 12 €/kg = 25 920 €

Le revenu de l'année serait de 25920 - (25920 x 87%) = 3 370 €

Le revenu imposable de l'année 2016 serait: $[(\text{forfait 2014})+(\text{forfait 2015})+3\ 370]/3$

Troisième cas : un apiculteur détient 400 ruches :
S'il fait un CA de 90 000 € il sera imposé sur le même principe.

Cependant si sa moyenne triennale dépasse 82 200 € il sera imposé au réel à partir de l'année suivante.

Cette imposition au réel se renouvelle tacitement par période de 2 ans, si la moyenne des recettes triennale repasse en dessous de 82 200 € il a la possibilité de revenir au micro-BA au bout de chaque période de 2 ans.

Les cotisations MSA

Une des grandes peurs des apiculteurs pluriactifs et amateurs, c'est de devoir cotiser à la MSA à hauteur du réel (*soit 42% environ*). **Il semble que ça ne soit pas le cas.** En effet, le statut de cotisant solidaire reste inchangé. On atteint le statut de cotisant solidaire soit en déclarant 50 colonies, en dépassant les 1200h par an de travail, ou encore en dépassant un revenu égal à 800 smics (*soit 7688€ pour 2015*). Si on prend en compte l'abattement, ces 7688€ de revenus sont déclarés sur la base d'un chiffre d'affaires de 59 000€, ce qui laisse une grande marge de manœuvre.

Le chiffre pris en compte par la MSA sera le bénéfice imposable, soit les 13% du chiffre d'affaires.

En deçà de ces statuts, on reste amateur, et la MSA ne demande rien. Pas de changements de ce côté là.

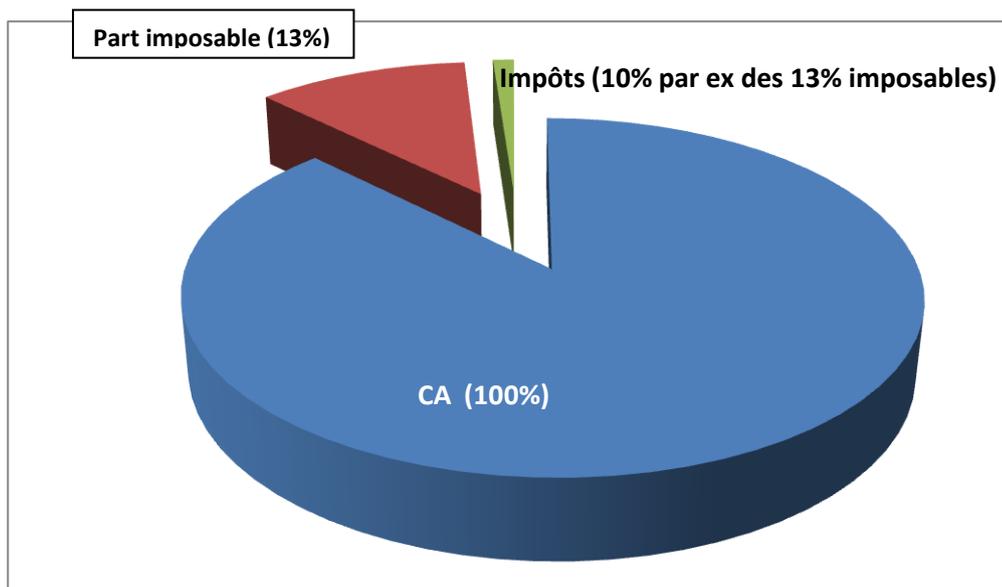
La conséquence, pour tous, amateur comme professionnel, sera de déclarer une somme plus grande en Bénéfice Agricole. Si j'ai 300 colonies et 70 000€ de chiffre d'affaires, avec l'ancien forfait, je déclarais 2 000€, avec le nouveau, ce sera 9 100€. Dans le cas d'un apiculteur seul, peu de changement puisque qu'il reste non imposable. Mais dans le cas d'une déclaration commune avec conjoint, cela ajoute 7 100€ à la déclaration de revenus du foyer fiscal.

Même problème pour les pluriactifs, puisque le chiffre d'affaires s'ajoute à une autre activité. Certains verront donc leurs impôts augmenter pour ce qu'ils considèrent souvent comme une activité de loisirs. Si on a peu de colonies, le changement se voit peu, mais plus on en a, plus ce changement a un impact.

En résumé:

L'ancien système du forfait permettait d'être imposable non pas sur les revenus réels, mais sur le nombre de ruches (principe du forfait). Une exploitation de 200 colonies avec un chiffre d'affaires de 60 000 € déclarait donc non pas les revenus réels, mais 200 (*le nombre de colonies*) multiplié par le montant du forfait, décidé chaque année dans chaque région.

Le Micro BA (bénéfice agricole) à partir de 2016): Le forfait est remplacé à par le micro BA (*pour micro bénéfice agricole*). Les apiculteurs aujourd'hui au forfait seront donc imposables **sur leur chiffre d'affaires réel**, et non plus sur un forfait.



Proportion du CA, du montant imposable et de l'impôt

Sources: Pour plus d'informations sur le nouveau régime fiscal voir, [le rapport de la commission](#) (les pages concernant le régime micro-BA commencent à la page 34).

Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour

2016 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031732865&categorieLien=id>

Préparons le piégeage des essaims

par **CLAUDE MARCHAND,**

Apiculteur
SONGESON (Jura)

Il pourra paraître anachronique à certains de parler « essaims » alors que nos ruches, dans la plupart des régions, sont réduites à l'inactivité et que nul ne sait encore quel hiver nous attend, ni quel printemps lui succèdera. Nous en sommes réduits à l'espérance...

C'est cette espérance qui me conduit, suite à mon article paru en Juin 1966 dans la Revue Française d'Apiculture, à venir parler à nouveau d'essaimage et de ma spécialité : **le piégeage des essaims !** Pourquoi en cette saison, alors que les ruches ne « jettent » qu'en mai ? Parce que l'hiver est bien la saison propice au piégeur pour préparer son matériel et ses produits.

D'abord, que signifie essaimage pour l'apiculteur ? Pour beaucoup, c'est la récolte qui s'envole avec l'essaim. Pour d'autres, c'est la garde astreignante qu'il faut monter au rucher de 10 heures à 13 heures... Pour d'autres encore, ce sont les travaux pénibles et fastidieux de la prévention de l'essaimage, toujours hasardeuse et aléatoire quant à ses résultats.

Alors à ceux là, je dis : « Piégez les essaims vagabonds ! »

Ne revenons pas ici sur la cause de l'essaimage. A mon sens la cause principale et la seule véritable raison, c'est l'instinct de conservation et d'extension de l'espèce, instinct plus ou moins développé selon l'espèce, la race et la sélection. Or, a-t-on toujours une idée juste du nombre incroyable d'essaims que voient s'envoler et, hélas ! se perdre, les mois de mai et juin ? Il suffit pour s'en persuader de discuter avec les bûcherons, les paysans, les gardes-forestiers.

Ces essaims proviennent soit des ruchers que les apiculteurs ne peuvent surveiller intensément, soit des vieilles ruches à moitié abandonnées, soit encore des arbres creux, des murs de maisons, d'églises, des toits, des planchers creux... Ajoutons que ces colonies sont toujours vigoureuses et saines, car c'est là le fait de toute colonie qui essaime et les essaims sauvages ne sont pas pillés par l'apiculteur, donc pas affaiblis...

Beaucoup de ces essaims sont perdus, faute de trouver un logement à leur convenance. Quel apiculteur n'a pas vu, plusieurs fois dans sa vie, des essaims ayant construits de beaux rayons blancs à même la branche où ils s'étaient posés ?

En effet, que se passe-t-il à la sortie de l'essaim ? Généralement la vieille Reine, alourdie, se pose à quelque distance de la ruche-souche et toutes les abeilles qui l'ont précédée et entraînée viennent l'entourer pour former l'essaim en grappe, immobile.

Immobile, non, pas tout à fait : un petit nombre d'abeilles s'en détachent, s'orientent, puis s'éloignent de l'essaim. Suivons-les. Elles partent en éclaireuses, à la recherche d'un nouveau logis : la moindre fente, le moindre trou, la moindre anfractuosité sont l'objet de leur visite. Il m'est arrivé une seule fois de pouvoir suivre l'une de ces éclaireuses : tous les trous sont inspectés et l'inspection dure parfois plusieurs minutes. Combien parmi elles sont victimes de l'araignée ?

Donc le futur logement est trouvé, jugé, apprécié, d'abord par une seule abeille : le groupe, par souci d'économie sans doute, délègue quelques individus seulement auxquels l'ensemble fait confiance. L'abeille éclaireuse juge d'abord l'espace. Et il est remarquable que, toutes les fois que cela lui est possible, l'essaim choisit une demeure à sa mesure.

Le piégeur en tire un enseignement et prépare des pièges de volumes différents : 10 cadres Langstroth — 6 à 8 cadres Dadant pour les gros essaims (n'oublions pas qu'ils se réunissent parfois naturellement) et des ruchettes de 4 à 7 cadres pour les essaims petits et moyens.

Un autre critère très important, qui a une grande influence sur l'abeille, c'est l'odeur ! Ah ! que l'abeille est délicate sur ce point ! Et c'est en ignorant ce point qu'échouent la plupart des piégeurs. Mais méfiance ! l'odorat de l'abeille n'est pas celui de l'homme ! De même que sa vue, comme l'a démontré R. VON FRISCH, n'est pas comparable à la nôtre. Prenez, par exemple, le purin : pour l'homme, il est source de dégoût ; pour l'abeille il est source d'attrait au printemps, parce qu'il contient des protéines ! Pour ce point, faisons donc appel à l'observation et à l'expérience ; il est remarquable, en effet, que les abeilles choisissent toujours, lorsqu'il se rencontre, un ancien logement, une ruche décimée et laissée vacante par la rigueur de l'hiver. Et il est bien évident que les repéreuses sont attirées par l'odeur, l'odeur typique de toute ruche ayant été habitée pendant quelques années : odeur de cire ayant contenu du couvain et, surtout, odeur de propolis, cet amalgame de cire et de résine récoltée sur les bourgeons, dont les abeilles vernissent et enduisent les parois et les cadres de leur ruche. On comprend donc comment le piégeage des essaims est né : il suffit d'imiter, de simuler une ancienne demeure abeillère et de placer celle-ci dans la nature pour avoir quelque chance qu'un essaim, pendant les mois de mai et juin, la choisisse pour demeure. Nous utiliserons donc de vieux cadres (vieux signifiant ici qu'ils ont servi plusieurs années, qu'ils ont contenu miel et couvain, mais qu'ils sont néanmoins propres

et non mois) en veillant à ce que les parois soient bien propolisées ; on comprend ainsi que la ruchette est au point lorsqu'elle a déjà contenu une colonie un certain temps. Les paniers, autrefois, faisaient, pour cette raison, d'excellents pièges.

Si le débutant prend soin de laisser l'essaim toute une année dans sa ruchette, il le transvasera en mai et la ruchette sera ainsi très attractive. Il nous faut, à ce stade, aborder la question de la construction de notre piège : il s'agit d'une ruche en réduction — les mini-linguistes de notre mini-époque diraient : une mini-ruche. — C'est bien une ruche en miniature, en effet : elle ne contient que 4, 5, 6, 7 cadres d'une ruche normale. Ses parois sont moins épaisses : 1 cm, 1,5 cm. Son plancher est fixe. Seul, son toit est mobile. On prend soin de le faire bien étanche, car l'essaim ne choisira jamais une ruchette humide (dans laquelle les cadres ne tarderaient pas à sentir le mois). L'entrée sera assez large — justement pour permettre une bonne aération — et aussi pour permettre une meilleure entrée de l'essaim. Prenons soin aussi de peindre notre ruchette extérieurement, pendant l'hiver, d'une peinture inodore (vert clair, bleu foncé, jaune semblent être les couleurs préférées des abeilles). Tel que je viens de le décrire, le piège est prêt à fonctionner : il suffira d'y placer des cadres construits sentant bon. Néanmoins, je conseille d'améliorer grandement l'attractivité du piège en peignant les parois intérieures avec de la propolis dissoute dans de l'alcool pur (et non pas de l'alcool à brûler, source d'échec). Nous garderons un flacon de ce liquide et, périodiquement, lors de la visite des pièges, nous en enduirons l'entrée de la ruchette d'une fine couche : c'est le meilleur attire-essaims. Il est conseillé aussi de faire macérer dans l'alcool, avant utilisation, des feuilles de mélisse ou bien d'utiliser l'eau des Carmes (vendue très cher en pharmacie). Personnellement, je m'en passe, mais ce parfum n'est pas à négliger par celui qui ne pourrait pas utiliser de vieux cadres. Et les attire-essaims du commerce ? Il en est de très bons, mais pourquoi en faire la dépense alors que nous pouvons, comme nous l'avons vu, en faire un nous-mêmes ? Néanmoins, je signale, pour répondre à la demande de nombreux correspondants qui voudraient que je leur indique un attire-essaims sérieux, car ils ne peuvent ou ne veulent pas en fabriquer un eux-mêmes, que le parfum « COQ », vendu par « MANUFRACTURE », est, malgré son prix modique, d'une efficacité indéniable et maintes fois démontrée. Cet attire-essaims a été pour moi un auxiliaire précieux lors de mes débuts (où je ne disposais que d'un vieux cadre par ruchette-piège).

Un cantonnier de mes amis attribue ses résultats — du reste sensationnels — à l'emploi du « parfum d'Aristée », fabriqué par les Etablissements MONTJOVET d'Albertville.

Il en est certainement d'autres, l'essentiel est qu'ils soient fabriqués par une Maison sérieuse.

Donc, voilà résolu le problème odeur face à l'abeille repéreuse. Reste le facteur exposition et le facteur distance. L'exposition idéale est difficile à trouver dans la nature : il faut que la ruchette soit à l'abri de l'humidité, donc en hauteur (de 1 à 3 m.) soit sur un rocher élevé, soit sur la fourche d'un arbre. Si la ruchette est continuellement exposée au soleil, il y a de grandes chances pour que l'essaim la quitte. L'idéal est donc une exposition ensoleillée de 9 h. à 14 h. Mais la difficulté d'atteindre l'idéal vient du fait que le piègeur est contraint de placer le piège à proximité d'un chemin pour faciliter le rapport de l'essaim au rucher ; d'autre part, il est bien souvent obligé de le cacher pour éviter qu'un passant aux mauvaises intentions ne s'en empare.

Donc, voici réunies les conditions pour que notre piège plaise à l'abeille repéreuse. C'est avec un grand empressement qu'elle vient alors communiquer à la masse de l'essaim, par une danse bien analysée par Karl von FRISCH et d'autres chercheurs (entre autres LINDAUER), la nature, la distance et la direction de l'habitat trouvé. Je dis la nature, car il semble bien que plus l'habitat trouvé est bon, plus la danse soit frénétique... Il semble bien que cette frénésie emporte la décision de la totalité de l'essaim, car il n'est pas rare que plusieurs éclaireuses de retour à la grappe « dansent » pour communiquer leur propre découverte. Alors, il semblerait que des éclaireuses repartent en plus grand nombre et que le choix n'ait lieu qu'à leur retour. Alors, c'est l'envol. Selon les plus ou moins longues recherches des éclaireuses, cet envol se produit de quelques secondes à quelques heures après la sortie de l'essaim. Parfois, on a vu des essaims attendre plusieurs jours. D'autres fois, les essaims ne se posent pas, prennent une direction, sans hésiter, au nez de l'apiculteur. Un tel cas s'est produit dans mon rucher l'année dernière ; un hasard a voulu que j'aie l'explication :

Le dimanche 15 mai 1966, je fais une première visite aux ruchettes placées aux alentours du village de Songeson, où j'ai mes ruchers. Quelques-unes ont la visite d'une ou deux abeilles, mais elles me paraissent avoir plutôt été attirées par l'odeur que par la recherche d'un logis. Mais ma ruchette n° 12, située à quelques 500 mètres de mon rucher le plus proche, est l'objet d'un intense va-et-vient d'abeilles, qui me fait d'abord penser que la ruchette s'est récemment peuplée d'un essaim. Mais, soulevant le couvercle, je constate qu'en fait il ne s'agit en tout et pour tout que d'une trentaine d'abeilles. Il est 11 heures lorsque je rentre au rucher. Tout paraît normal. Pas une des ruches ne fait la barbe. Pourtant, tout à coup, sous mes yeux, une nuée d'abeilles sort d'une ruche et

c'est, quelques secondes après, un nuage qui flotte à deux mètres du sol. Vite au hanger chercher une ruchette, car j'espère que l'essaim va se poser et alors tout sera prêt pour le cueillir... Quand je reviens, le nuage s'est regroupé, mais toujours pas posé. Un voisin s'est mis à taper sur une faux, je lance des poignées de terre sur la nuée. Peine perdue ! Et il faut bien se rendre à l'évidence : l'essaim ne se posera pas. Il adopte une direction et nous pouvons le suivre en marchant assez vite ; il prend de la hauteur, 4 mètres environ, et passe au-dessus de plusieurs maisons. S'il ne change pas de direction (Sud-Est), je crois déjà savoir où il va... Effectivement, quelques minutes plus tard, il tourne au-dessus de ma ruchette n° 12, sur la planche de laquelle une dizaine d'abeilles battent le rappel. Puis, tout à coup, les abeilles s'abattent par dizaines, la ruchette se noircit d'abeilles qui se mettent au rappel, les noisetiers environnants en sont couverts. L'essaim met environ une heure pour occuper complètement la ruchette. Je viens d'assister à un spectacle inoubliable.

J'ai donc pu remarquer dans ce cas-là que :

- 1°) La ruchette était déjà repérée et « retenue » depuis le matin et peut-être la veille ;
- 2°) L'essaim ne s'est pas posé à sa sortie de la ruche ;
- 3°) Sans hésitation, l'essaim a adopté une direction qu'il n'a pas quittée ;
- 4°) Sa vitesse était celle d'un homme marchant rapidement. L'enruchement a duré une heure.

Pourquoi cet essaim avait-il choisi cette ruchette, alors que, dans le même secteur, il y avait un corps Dadant partitionné à 8 cadres, un corps Langstroth 10 cadres et d'autres ruchettes de 4 à 7 cadres. Or, cette ruchette avait 6 cadres (4 construits + 2 en cire gaufrée sur les bords) ; elle servait pour la deuxième fois, mais j'avais pris soin de peindre les parois intérieures avec ma préparation à base de propolis et les cadres étaient recouverts d'une toile bien propolisée prise à une vieille ruche. D'autre part, son volume correspondait exactement à celui de l'essaim.

Je possède ainsi une quarantaine de ruchettes de 4 à 7 cadres et je pose aussi des corps complets : en effet, l'essaim prendra, dans la plupart des cas, un logement à sa taille. J'en place jusqu'à 30 kilomètres de chez moi. Aussi bien, m'en suis-je déjà fait voler quelques-uns. Aussi est-il utile de demander l'autorisation du propriétaire du fonds (contre une livre de miel vous l'aurez toujours), ou au Maire, ou au garde-forestier, si le terrain est communal ou régi par les Eaux et Forêts. Il n'est pas rare d'ailleurs qu'un garde ou un bûcheron vienne me signaler qu'une de mes ruchettes est peuplée, il sait qu'il repartira avec un pot de miel pour ses enfants.

Donc, le piégeur d'essaims n'a que des amis, sauf deux ennemis : les voleurs et les fourmis. Contre les premiers, on lutte en posant ses pièges avec discrétion à une distance raisonnable des ruches d'autrui. (Je propose plus de 200 mètres).

En ce qui concerne ces vols d'essaims en ruchette, un correspondant (anonyme) m'écrit : « ...C'est normal, car vous êtes vous-même un voleur... ». Sans éternement, je proteste néanmoins énergiquement : non, le piégeage n'est pas du vol, car, de toutes façons, ces essaims seraient perdus pour tout le monde. Un autre m'a dit : « Un piégeur « culotté » pose ses ruchettes à 30 mètres de mon rucher, sous prétexte que le terrain lui appartient ». Un autre correspondant de la Vallée du Rhône me faisait part de ses échecs (il plaçait ses pièges à quelques dizaines de mètres de son rucher). A tous deux, je réponds : la distance la plus favorable semblerait se situer entre 500 m. et 1 km. et plus de la ruche qui essaime. Je suis même persuadé que certains essaims font plusieurs kilomètres lorsqu'ils ne trouvent pas de logement dans leurs parages (ce qui arrive plus souvent qu'on ne le pense). D'autre part, il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur, car aucune loi n'empêche la pose de ruches ou ruchettes (pleines ou vides) sur son propre terrain ou sur le terrain d'autrui pourvu toutefois que le piégeur soit muni d'une autorisation — écrite — préalable).

A ce sujet d'ailleurs, il serait bon que des gens bien placés puissent faire accoucher notre Ministère d'une loi interdisant le piégeage à moins de 200 mètres des ruches les plus proches. Ce qui éviterait bien des contestations. Puisse cet article tomber sous les yeux de mon compatriote Edgar FAURE...

Car une proposition de loi a bien été soumise, il y a une vingtaine d'années, au Ministère, mais sans aucune suite... La seule jurisprudence qui nous concerne est la loi du 4 avril 1889 : « Le propriétaire d'un essaim a le droit de le réclamer et de s'en ressaisir tant qu'il n'a pas cessé de le suivre, autrement l'essaim appartient au propriétaire du terrain sur lequel il s'est fixé, ou ses ayant-droits... » (article 9).

Donc, si l'essaim que vous suivez s'enruche dans une ruchette-piège dont le propriétaire vous est connu, vous pouvez le lui réclamer. Sinon, prenez votre essaim, transvasez-le et remplacez les cadres dans la ruchette. S'il s'agit d'un essaim non suivi et fixé dans une ruche vide, ruchette ou tronc d'arbre, etc.... il appartient aux propriétaires des terrains. Les tribunaux ont généralement admis qu'un essaim accroché à une branche n'est pas « fixé » : il appartient alors au propriétaire du fonds s'il est clos, au premier découvreur s'il est non clos. Donc, avoir un essaim ne veut pas dire en être propriétaire. De toute façon, un arrangement est toujours, de loin, préférable au procès. Méditons ce proverbe jurassien : « Essaim disputé ne peut rapporter... ».

Maintenant, reste la question des emplacements. L'expérience nous montre que certains emplacements sont toujours préférés à d'autres. De même, il semble bien que les essaims vagabonds adoptent certaines directions... Peut-être faut-il chercher une explication, entre autres, dans un article tout récent de Pierre DEVAUX (« Le Chasseur Français », novembre 1966) qui constate l'importance pour les êtres vivants du « champ électrique » ou « électrification d'espace » décelable à l'aide de la cage de Faraday. Il suffit de voir l'excitabilité des abeilles par temps orageux pour comprendre qu'elles n'échappent pas à cette influence (le champ grimpe alors à 3.000 volts par mètre). Selon PERTH, cité par P. DEVAUX, « les insectes recherchent les atmosphères à champ nul et ne volent jamais par champ positif appréciable... ».

En attendant que des recherches dans ce sens viennent nous donner des précisions supplémentaires, la recherche des emplacements reste empirique ; au bout de quelques années, le piégeur sait que tel endroit convient, que tel autre ne verra pas l'ombre d'un essaim. A ses débuts, il devra poser des pièges dans tous les endroits répondant aux critères énoncés plus haut, puis sélectionner peu à peu les endroits favorables. Je résume ces critères : de 500 m. à 1 km. au moins des ruches connues ou présumées ; orientation : du soleil en fin de matinée et en début d'après-midi ; support : arbre ou rocher, mais sec et loin des fourmis ; hauteur : 1,50 m. à 3 m. En paysage de plaine, les clochers, les pylones, toute construction assez haute offrent le maximum de chance... Rappelons-nous qu'il n'est pas nécessaire que le piège soit bien en vue : l'abeille saura bien le découvrir ; que l'entrée soit bien dégagée seulement. Il faut considérer, d'autre part, que toutes les années ne sont pas semblablement prolifiques en essaims : 19 essaims en 1963, 6 en 1964, 27 en 1965 ; cette année, aux mêmes emplacements, je n'en ai capturé que 11.

En définitive, pourquoi ce long article ? Pour bien montrer que le piégeage offre la possibilité de récupérer un capital-abeilles, qui serait irrémédiablement perdu pour tout le monde. Pour réaffirmer, d'autre part, qu'il est simple, à la portée de tous. Quant à ceux qui n'ont pas envie d'augmenter leur cheptel, j'aurai l'occasion, dans un prochain article, de leur montrer comment ces petits essaims peuvent être utilisés à la production de miel, ce qui est bien le but principal de l'apiculture.



Le manteau impérial

Les châtiments (1853)

Victor Hugo s'est opposé au pouvoir personnel de Louis-Napoléon Bonaparte. On retrouve l'engagement politique du poète à travers le recueil "Les châtiments" qui exprime sa lutte contre Napoléon III.

O ! vous dont le travail est joie,
Vous qui n'avez pas d'autre proie
Que les parfums, souffles du ciel,
Vous qui fuyez quand vient décembre,
Vous qui dérobez aux fleurs l'ambre
Pour donner aux hommes le miel,

Chastes buveuses de rosée,
Qui, pareilles à l'épousée,
Visitez le lys du coteau,
Ô soeurs des corolles vermeilles,
Filles de la lumière, abeilles,
Envolez-vous de ce manteau !

Ruez-vous sur l'homme, guerrières !
Ô généreuses ouvrières,
Vous le devoir, vous la vertu,
Ailes d'or et flèches de flamme,
Tourbillonnez sur cet infâme !
Dites-lui: » Pour qui nous prends-tu ?

Maudit ! nous sommes les abeilles !
Des chalets ombragés de treilles
Notre ruche orne le fronton ;
Nous volons, dans l'azur écloses,
Sur la bouche ouverte des roses
Et sur les lèvres de Platon.

Ce qui sort de la fange y rentre.
Va trouver Tibère en son antre,
Et Charles neuf sur son balcon.
Va! sur ta pourpre il faut qu'on mette,
Non les abeilles de l'Hymette,
Mais l'essaim noir de Montfaucon !

Et percez-le toutes ensemble,
Faites honte au peuple qui tremble,
Aveuglez l'immonde trompeur,
Acharnez-vous sur lui, farouches,
Et qu'il soit chassé par les mouches
Puisque les hommes en ont peur !

RECETTE de la Chandeleur : des crêpes au miel et aux amandes

La chandeleur : la fête des chandelles a lieu le 2 février , 40 jours après Noël. Devenue fête religieuse, il s'agissait avant le Vème siècle, d'une fête païenne. La forme ronde et la couleur dorée des crêpes symbolisent le disque solaire et le retour à la lumière. Le mois de février est celui où les jours rallongent le plus vite (3 à 4 minutes par jour). La recette de crêpes demande peu d'ingrédients, elles étaient réalisées avec l'excédent de farine de l'année précédente. On les tourne en espérant prospérité et abondance dans les prochaines récoltes.

Une coutume de la Chandeleur consistait à tenir une pièce d'or dans la main gauche, tandis que de la droite on faisait sauter la première crêpe. Si la crêpe retombe correctement retournée dans la poêle on ne manquera pas d'argent pendant l'année. Mais cette coutume variait selon les époques et les régions.

La Chandeleur et les dictons sur le temps:

Selon un dicton populaire très ancien, l'ours sort de son hibernation à la Chandeleur. Si le temps est sombre, l'hiver se termine et l'ours peut définitivement sortir de sa tanière. Si le temps est beau et que l'ours voit son ombre, l'hiver se prolonge de 40 jours et son hibernation aussi.

D'autres dictons vont dans le même sens :

- " Le jour de la Chandeleur, l'ours rit ou pleure "
- " Si fait beau et luit Chandelours, six semaines se cache l'ours "

Il existe de nombreux dictons sur le temps à venir, déduit du temps qu'il fait le jour de la Chandeleur. Le soleil et le beau temps le jour de la Chandeleur est toujours le signe que l'hiver se terminera tard :

- " Le soleil de la Chandeleur annonce hiver et malheur "
- " Selon que nos vieillards ont dit, si le soleil se montre et luit à la Chandeleur, croyez qu'encre hiver vous aurez "

Maintenant, régalons nous : la recette miel et amandes

Ingrédients: 4 oeufs, 500 g de farine, miel, 1 l de lait, amandes, 1 gousse de vanille, de huile.



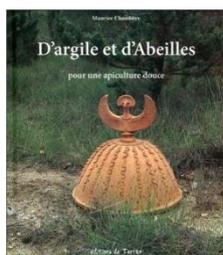
Mélangez les oeufs et la farine et ajoutez peu à peu le lait afin d'obtenir une pâte homogène. Ajoutez la vanille et 50 g de miel. Mélangez.

Graissez légèrement la poêle avec un peu d'huile.

Étalez la pâte avec une louche et laissez cuire de chaque côté. Faites revenir les amandes dans une poêle afin qu'elles prennent une légère couleur dorée.

Une fois la crêpe réalisée, étalez un peu de miel sur le dessus et ajoutez quelques amandes. Servez tiède.

LIVRES : Mes dernières lectures, les nouveautés.



D'argile et d'abeilles – Pour une apiculture douce –Maurice Chaudière - mars 2014

Un nouvel ouvrage attendu qui relate les réflexions d'un apiculteur visionnaire à l'écoute des abeilles. De ces réflexions sont nées des alternatives apicoles, dont « l'Hélianthe » et « l'Extensible » présentées ici, furent les premières applications pratiques. Aujourd'hui, les murs d'abeilles nous laissent rêver d'un avenir meilleur pour cet insecte si précieux.

Maurice Chaudière, dans un récit d'expérience à la fois poétique et philosophique, nous ouvre l'esprit sur une nouvelle forme d'apiculture, plus respectueuse de l'abeille domestique, donc plus respectueuse de l'homme et de son environnement. Une urgence !

Mon commentaire : un livre que j'ai beaucoup aimé. Il est très bien écrit. La réflexion de l'auteur sur les pratiques apicoles est très intéressante et ses ruches en argile donnent vraiment envie d'en posséder une ou d'en fabriquer.

- **Relié :** 72 pages
- **Editeur :** Terran Editions (3 mars 2014)
- **Collection :** Alternatives apicoles
- **Langue :** Français
- **ISBN-10 :** 2359810383
- **ISBN-13 :** 978-2359810387



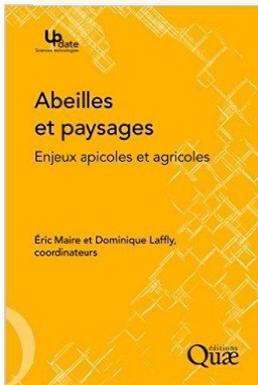
Amiel Pierre – Retour à la ruche, Comment réussir en apiculture Broché – septembre 2015 (1ère édit. 1947)

Pour ausculter la ruche, je l'ai déjà dit, on s'agenouille et l'on écoute tour à tour sur trois faces en négligeant le côté avant de la ruche. On peut ausculter également en appliquant l'oreille sur le plafond. Vous devez entendre un léger bruissement, une rumeur sourde et régulière, d'une tonalité plutôt grave. Plus elle est prononcée, plus la population est dense. Lorsque la rumeur est courte, irrégulière, l'indice est satisfaisant. Vous percevrez surtout ce bruissement du côté occupé par le groupe de

l'essaim, qui adopte généralement le côté le plus touché par le soleil. Pendant la belle saison vous pourrez accentuer le bruissement en tapotant légèrement avec deux doigts. En saison froide abstenez-vous-en. **Broché :** 96 pages

- **Broché :** 96 pages
- Editeur :** Chambre Echos (10 septembre 2015)
- **Collection :** FEUILLAGES
- **Langue :** Français
- **ISBN-10 :** 2913904599
- **ISBN-13 :** 978-2913904590

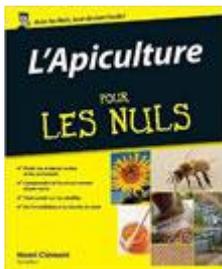
Mon commentaire : Je trouve toujours intéressant de retrouver les pratiques apicoles d'hier. Les abeilles sont les mêmes, les gestes se répètent, l'intérêt pour l'apiculture est toujours d'actualité mais la connaissance de l'abeille a évolué, l'environnement s'est modifié et cela a influé sur nos propres pratiques.



Eric Maire ,Dominique Laffly – Abeilles et paysages : Enjeux apicoles et agricoles (27 août 2015)

- **Broché**
- **Editeur** : Quæ éditions (27 août 2015) (1706)
- **ASIN**: B0161TX7U8

Mon commentaire : Il s'agit d'un ouvrage scientifique, qui a pour objet l'étude de la vulnérabilité des paysages et la bonne santé des abeilles. Si les autres facteurs de fragilisation sont connus et mesurables, l'influence des paysages sur les ressources végétales destinées aux abeilles en terme de disponibilités spatiales et variétales sont essentielles. Il s'agit d'une référence scientifique destinée aux décideurs des politiques publiques en faveur de l'agrobiodiversité faunistique et floristique des territoires.



CLEMENT Henri – L'Apiculture Pour les Nuls – 18 septembre 2014

Vous rêvez d'avoir vos propres ruches et de produire votre miel mais vous n'osez pas vous lancer ? N'attendez plus, les Nuls vous aident ! Vous apprendrez à connaître les abeilles, à veiller à leur santé. L'environnement botanique de vos futures ruches n'aura plus de secrets pour vous. Une liste précise des éléments dont vous pourriez avoir besoin vous sera proposée. Et une fois vos ruches installées ? Il sera temps de noter les rendez-vous incontournables de l'année, saison après saison. La récolte du miel vous sera expliquée en détail, ainsi que le maintien et le développement du cheptel. Alors, prêts ?

- **Broché**
- **Editeur** : FIRST (18 septembre 2014)
- **Langue** : Français
- **ISBN-10**: 2754066349
- **ISBN-13**: 978-2754066341
- **Dimensions du produit**: 22,8 x 18,8 x 2,8 cm

Mon commentaire : Un ouvrage très complet (près de 400 pages) qui reprend l'ensemble des éléments à connaître quand on veut pratiquer l'apiculture. Cela va de la connaissance de l'abeille à la conduite des ruches et au delà. L'ouvrage regorge de conseils pratiques.

On y trouve des adresses, des recettes de cuisine... Un très bon livre de référence : *Pour les Nuls qui veulent devenir Bons*

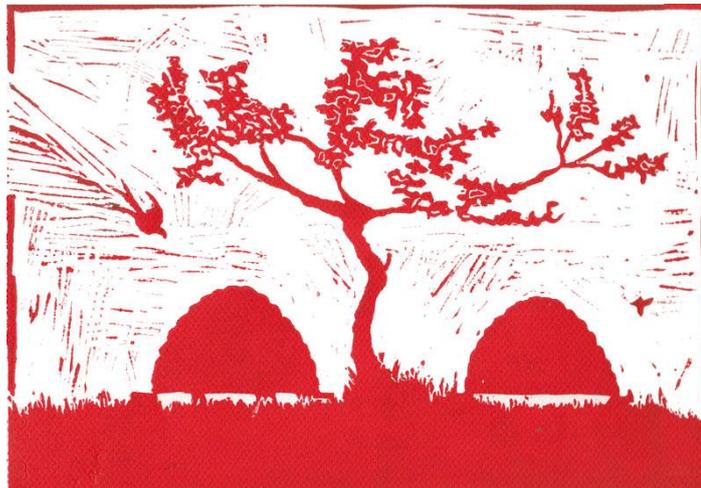
Gravures : (janvier 2016 - André-Claude Deblock)

Gravure taille douce - pointe sèche sur régalon



L'abeille et la fleur

Gravure , taille d'épargne, linoléum



Les ruches

Exposition des ruches:

Toutes les ruches d'artistes, 25 à ce jour, seront exposées au Parc des Expositions de Reims à l'occasion du salon Tendances Nature 2016 du vendredi 17 au dimanche 19 mars. Après cette date, plusieurs ruches accueilleront enfin des abeilles. Cela reste leur destination finale.

L'Api-café rémois :

Les api-café se poursuivent. Le prochain aura lieu le mardi 1 mars 2016 à 19h au Bouillon des Halles (Mitoyen du Boulingrin). Aux échanges habituels, puisqu'il s'agit de la 4^{ème} rencontre, nous accueillerons Jean-François GASCON qui nous présentera le projet qui est déjà bien avancé, de l'installation d'un rucher au RWANDA.

Butinage sur la toile et autres :

- Le métier d'apiculteur intéresse les jeunes. Un stand sera tenu à l'ONISEP à Reims le 9 mars 2016 à l'occasion des Mercredis avenir.
- Le lycée agricole public de Vesoul propose des formations apicoles diplômantes: poleapicolectfppa70.blogspot.fr
- Une émission France Culture sur une autre apiculture: [Extractivisme, on ne prête qu'aux ruches](#) - D'accord/pas d'accord, propos sur la ruche Warré
- Fabricant de ruches sur mesure: [La Menuiserie des Ruches](#)
- [Le miel et les pesticides](#) - Article d'Alain Lenoir, professeur émérite, Université Rabelais de Tours (jan 2016)
- [ApiDan](#) , application Web de gestion de rucher, boutique en ligne destinée aux apiculteurs, sur ordinateurs, tablettes...proposée sur la plateforme Jimdo,...le tout gratuit
- Vous souhaitez participer à la rédaction de cette newsletter pour élargir les contributions, [contactez-moi](#).



Amitiés apicoles,

André-Claude

André-Claude Deblock – Le 28 février 2016

Les newsletters sont téléchargeables sur le site : www.aubonmiel.com